

	FICHE N°17 : vaccinations et grossesse		Validée par le conseil scientifique en date du : 25 septembre 2015
	Domaine d'application : Suivi obstétrical	Rédacteur : A LOUISON, relecteur : Dr CARLES	Date d'application 26 09 2015

1. Pourquoi faire le point sur la vaccination pendant la grossesse ?

Pendant la grossesse, les femmes consultent plus souvent leur professionnel de santé qu'à tout autre moment de leur vie. C'est donc une bonne occasion d'évaluer leur statut en matière d'immunisation et de vaccinations et d'envisager les vaccins qui pourraient être profitables pour la mère et le nouveau né. **L'immunité d'une mère peut protéger la mère et son bébé pendant la grossesse et souvent au cours des six à douze premiers mois de la vie du bébé. Toute vaccination dont le bénéfice est avéré et étant possible de part la nature du vaccin doit être proposée pendant la grossesse.**

Le Haut Comité de la Santé Publique français (HCSP) recommande **la vaccination saisonnière contre la grippe** de toutes les femmes enceintes, le vaccin protégeant le nouveau né (ne pouvant être vacciné) jusqu'à 6 mois et les femmes enceintes, populations à risque des formes graves de grippe. (1)

Pour l'hépatite B, outre la vaccination de tous les enfants de moins de 16 ans, le HCSP recommande également la vaccination contre l'hépatite B des personnes amenées à résider en zones de moyenne ou de forte endémie. (cf calendrier vaccinal 2015, p 15- 16-17, HCSP)(1) La grossesse est une bonne occasion de faire le point sur le statut des femmes vis à vis du VHB (recherches Ag Hbs obligatoire et Ac antiHBs et anti HBc recommandées) d'autant plus que la Guyane est une zone d'endémie modérée (voir fiche pratique 16) ; les femmes enceintes guyanaises non protégées doivent donc se voir proposer un rattrapage vaccinal.

La grossesse est aussi le moment idéal pour faire le point sur le « **cooconing** » **vaccinal contre la coqueluche** par le rattrapage de l'entourage du nouveau né. *Extrait de l'avis relatif à la stratégie vaccinale contre la coqueluche chez l'adulte dans le cadre du cooconing et dans le cadre professionnel 20 février 2014, Haut comité à la Santé Publique (2):*
« À l'occasion d'une grossesse, la vaccination est recommandée pour les membres de l'entourage familial (enfant qui n'est pas à jour pour cette vaccination, adulte qui n'a pas reçu de vaccination contre la coqueluche au cours des cinq dernières années), selon les modalités suivantes :
- **durant la grossesse pour le père, la fratrie et, le cas échéant, l'adulte chargé de la garde** du nourrisson pendant ses six premiers mois de vie ;
- **pour la mère en post-partum immédiat** (l'allaitement ne constitue pas une contre indication à la vaccination anticoquelucheuse).

Chez l'adulte, le délai minimal séparant une vaccination dTPolio de l'administration du vaccin quadrivalent dTcaPolio peut être ramené à deux ans. »

La visite postnatale doit donc aussi être l'occasion de faire le point sur la vaccination de la femme, notamment pour les vaccinations contre indiquées pendant la grossesse comme le ROR (voir chap. 2).

2. Tableau récapitulatif du Centre de Référence des Agents Tératogènes (CRAT) sur l'utilisation des vaccins les plus courants en cours de grossesse et d'allaitement (3)

	Grossesse	Allaitement
Vaccins inactivés		
Cholera	Possible	Possible
Coqueluche	Possible	Possible
Diphtérie	Possible	Possible
Encéphalite à tiques	Possible	Possible
Grippe saisonnière	Possible	Possible
Hépatite A	Possible	Possible
Hépatite B	Possible	Possible
Leptospirose	Possible	Possible
HPV	Eviter	Possible
Méningocoques	Possible	Possible
Pneumocoque	Possible	Possible
Poliomyélite	Possible	Possible
Rage	Possible	Possible
Tétanos	Possible	Possible
Typhoïde	Possible	Possible
Vaccins vivants		
Fièvre jaune	Possible si le voyage ne peut être reporté	Envisageable moyennant des précautions.
Rubéole Oreillons Rougeole	Ne pas vacciner en cours de grossesse et le mois précédant la conception.	Possible
Varicelle	Ne pas vacciner en cours de grossesse et le mois précédant une conception.	Envisageable au cas par cas.

NB : Si la patiente n'a pas de droits ouverts à prise en charge des soins par la CGSS, les **centres de prévention de la Croix Rouge peuvent vacciner les patientes gratuitement.**

3. Références :

(1) Haut Comité à la Santé Publique, calendrier vaccinal 2015, France, 2015, consulté le 17 juillet 2015

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Calendrier_vaccinal_2015.pdf

(2) Haut Comité à la Santé Publique, avis relatif à la stratégie vaccinale contre la coqueluche chez l'adulte dans le cadre du cocooning et dans le cadre professionnel 20 février 2014,

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Strategie_vaccinale_coqueluche_adulte_HCSP_2014.pdf

(3) Centre de Référence des Agents Tératogènes (CRAT), hôpital Armand Trousseau, Paris, site internet consulté le 17 juillet 2015 <http://www.lecrat.org/sommaireFR.php3>